République Française

Département du Doubs

N° 75/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 avril 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 avril 2017,

Objet de la délibération :

ZAE La Louière à l'Hopital du Grosbois : cession de terrain à M. Jung

Nombre de membres

- En exercice: 99

- Présents titulaires : 81

- Absents: 18

Dont suppléés : 3Dont représentés : 8

• Excusés : 4

Non excusés : 3

Votants: 92

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Procuration	Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Chatelain Claude, Mme Ragot Maryvonne à Mme Paquiez Patricia, M. Nicolet Jean-Paul à Mme Fietier Danièle, M. Sage Jean-Luc à M. Hebert Guy, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Paul Jacques à M. Dugourd Jean-François
Suppléé(e)s	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe
Excusé(e)	Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal
Absent(e)s	Ms. Daudey Pierre, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard Chabod, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

7000

- Vu la demande d'acquisition foncière formulée par **M. JUNG Cyril** le 10 mars dernier pour une parcelle plateformée de 30 ares afin d'y installer son atelier artistique de fabrication sur mesure de personnages, animaux et décors en composite.

Considérant le prix de vente des parcelles plateformées à 21.50 € HT/m²,

Considérant le découpage en cours de la parcelle,

En attendant la numérotation de la section ZD et la dénomination précise de l'acquéreur,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité accepte de céder la parcelle n° 21 de 3 000 m² plateformée dans la ZAE La Louière à l'Hôpital du Grosbois au prix de 21.50 € HT/m² soit 64 500 € HT à M. JUNG ou toute société créée à cet effet.

Fait et délibéré en séance, le 10.04.17 Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER Président